



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

2023/11
Délibération n° 6

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Affiché le 30/03/2023

ID : 063-216301093-20230324-DB20231106-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 20 mars 2023

Présents (9) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON. Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

Absents Excusés (3) : Audrey FABRE, Frédéric MANGANE, Carmen MORENO.

Pouvoirs (3) : Audrey FABRE donne pouvoir à Maxime PERON, Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET et Carmen MORENO donne pouvoir à Patrick KINDT.

Marie-Thérèse BALDUCCI est élue secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Chidrac adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire/au président afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Patrick KINDT

Nombre de Votants : 12

Nombre de Pour : 12

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

